

L'analyse grammaticale

L'apostrophe

L'apostrophe est un nom (ou un pronom) qui désigne une personne ou une chose à laquelle on adresse la parole, c'est un mot indépendant sans fonction dans la phrase.

Exemples:

1. **Étudiants, levez – vous !**

Étudiants : Nom commun, masculin pluriel, mis en apostrophe.

2. **Émile, tu as gagné le gros lot !**

Émile: Nom propre, masculin singulier, mis en apostrophe.

L'apposition

L'apposition est le plus souvent un nom placé à côté d'un autre nom, afin d'en préciser la nature et la qualité, c'est-à-dire qu'elle suit le nom qu'elle complète. Ils se sont séparés par un signe de ponctuation, souvent la virgule: (,).

Exemples:

1. **Le roi , Albert II , est le souverain actuel de la Belgique.**

Albert II : Nom propre, masculin singulier, mis en apposition.

2. **Autre plaisir, lire le soir avant le coucher.**

lire : verbe «lire», troisième groupe, au présent de l'infinitif, mis en apposition.

3. **Ma fille ,elle – même, ne parvient pas à le croire**

elle – même : pronom personnel, troisième personne du singulier au féminin, mis en apposition

4. **Le chêne, roi de la forêt, se mit à trembler.**

roi : Nom commun, masculin singulier, mis en apposition.

Forêt : Nom commun, féminin singulier, complément du nom « roi ».